

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 18 avril 2016

Volet logement du projet de loi Egalité, Citoyenneté Une attaque en règle de la mixité sociale dans les quartiers

Le SLC-CSF, première organisation de locataires chez les principaux bailleurs sociaux parisiens, réagit sur le volet logement du projet de loi Egalité, Citoyenneté présenté en Conseil des Ministres.

Le volet logement du projet de loi comporte des mesures en faveur de l'attribution de logements sociaux aux candidats les plus défavorisés ainsi que des mesures sur la mobilité dans le parc social et sur la répartition de l'offre de logement social sur le territoire.

Le SLC-CSF n'est pas opposé aux mesures visant à atténuer la ghettoïsation et la répartition des ménages les plus pauvres dans les mêmes quartiers avec un renforcement des sanctions existantes envers les communes carencées en logements sociaux.

En revanche, le SLC-CSF dénonce entre autre :

- la révision de la politique des loyers qui permet au bailleur social de diminuer le loyer d'un locataire en contrepartie de l'augmentation du loyer d'un autre locataire,
- le surloyer renforcé (suppression des dérogations du PLH et des CUS qui visaient à maintenir la mixité sociale dans certains quartiers),
- la perte plus rapide du droit au maintien dans les lieux...

Pour le SLC-CSF, ces mesures constituent une attaque en règle de la mixité sociale existante et ne feront à terme que monter les locataires les uns contre les autres.

Par ailleurs aucune alternative n'est offerte à ces locataires de classe moyenne pour se reloger faute de logements intermédiaires suffisants en zone tendue.

Seule une réelle politique en faveur de la construction de logements sociaux et intermédiaires dans laquelle l'Etat serait pleinement impliqué permettrait à terme de réellement favoriser la mixité sociale dans les quartiers.

Cela n'a pas été la politique des gouvernements qui se sont succédés et qui ont sacrifié le budget alloué à l'aide à la Pierre.

Le SLC-CSF regrette qu'aujourd'hui l'Etat fasse peser la charge du financement du logement social sur les locataires sociaux, le Fond National d'Aide à la Pierre étant largement alimenté par les organismes HLM au travers du produit du surloyer.

En définitive, sous couvert de mixité sociale, le projet de loi Egalité, Citoyenneté contribue à mettre à mal la mixité sociale existante.

Contacts: Emmanuel SPINAT - Président du SLC-CSF, Administrateur de Paris Habitat-OPH

espinat@slc.asso.fr - 06 07 49 48 15

Le Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC-CSF),

première organisation de locataires chez les bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP & SIEMP), regroupe plus de 2000 adhérents au travers de ses 80 associations de locataires

Le SLC-CSF est affilé à la Confédération Syndicale des Familles- organisation agréée nationalement.

50 000 familles adhérentes / 70 Unions Départements / 400 associations locales 170 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux